



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE
MIQUEL A L'ASSOCIATION PRIMA LA MUSICA,
A TITRE GRATUIT**

**DÉCISION N° DM-23-451
EN DATE DU 06 DECEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au Maire.

VU la demande de l'Association Prima La Musica représentée par son Président Monsieur Philip de la Croix et domiciliée à la Maison des associations 41/43 rue Raymond du Temple à Vincennes (94300) d'organiser des répétitions des musiciens du Trio Giardini, dans l'auditorium Jean-Pierre Miquel, du mardi 20 février 2024 au samedi 24 février 2024, dans le cadre d'une programmation dans la prochaine saison culturelle ;

CONSIDÉRANT les manifestations organisées par la Ville de Vincennes au cours des saisons culturelles ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association Prima La Musica représentée par son Président Monsieur Philip de la Croix et domiciliée à la Maison des associations 41/43 rue Raymond du Temple à Vincennes (94300), une convention de mise à disposition de l'Auditorium Jean-Pierre Miquel, afin d'organiser des répétitions des musiciens du Trio Giardini, du mardi 20 février 2024 au samedi 24 février 2024, dans le cadre d'une programmation dans la prochaine saison culturelle.

LA GRATUITE de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231206-lmc1H11293H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/12/2023
Date de Publication : 06/12/2023